



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Votants : 21 (N. Chanut a donné pouvoir à F. Mendes, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monerrat – C. Favre ne participe pas au vote)

Votes : Pour 21 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 27 janvier 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Desnoyer J., Duby R., Joly E., Mendes F., Poli V., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., VaïssaUD D.

Excusés : Mmes Chanut N. (a donné pouvoir à Mendes F.), Gonod S. (a donné puouvoir à Poli V.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM. Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), De Crombrughe M., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de se porter acquéreur de 3 parcelles récemment mises en vente :

- la parcelle cadastrée OB1481, dite Les grandes Terres, d'une surface de 11a80ca
- la parcelle cadastrée OC1336, dite Les Sablons Nord, d'une surface de 11a
- la parcelle cadastrée ZA14, dite Quart Guillon, d'une surface de 90a80ca

Il propose d'acheter ces trois parcelles au prix de 30 centimes le m², soit un total de 3 708 € pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

APPROUVE l'acquisition des 3 parcelles dans les conditions ci-dessus précisées,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,